

FINANCE : Le fonds de l'AVS a subi des pertes de 5 milliards de francs en 2008

Date de parution: Mardi 13 janvier 2009

Auteur: Yves Hulmann, Zurich

RETRAITES. La fortune du fonds de compensation a reculé aux environs de 22 milliards à fin décembre, contre 27 milliards un an plus tôt. L'objectif de rendement annuel est abaissé à 4%.

Les pertes subies en 2008 par le fonds de compensation de l'AVS dépasseront les projections de l'automne dernier. Tout indique qu'il faudra compter avec des pertes de l'ordre de 5 milliards pour l'ensemble de 2008. La fortune totale du fonds serait ainsi ramenée à 22 milliards de francs. Ces dernières estimations reposent sur les déclarations récentes de Marco Netzer, le président du conseil d'administration du fonds de l'AVS. «L'indice Pictet LPP 40 Plus, qui est similaire à notre portefeuille, a reculé d'environ 20% en 2008», indiquait-il lundi à la NZZ. Selon les derniers chiffres officiels, la fortune du fonds avait déjà reculé à 25,51 milliards de francs à fin septembre, contre 27 milliards au 31 décembre 2007. Suite à un mois d'octobre désastreux sur les marchés, les pertes estimées avaient ensuite été rehaussées à 4 milliards de francs après dix mois (LT du 19.11.2008).

Cinq ans pour se rattraper

Contacté lundi, Eric Breval, gestionnaire du fonds, confirme s'attendre à une fortune «proche» de 22 milliards de francs à fin 2008. La performance des placements sera publiée autour de la mi-février, les chiffres détaillés début mars. Dans tous les cas, les pertes subies en 2008 effaceront pratiquement l'ensemble des gains des cinq années précédentes. Au total, le fonds avait dégagé 6 milliards de plus-value de 2003 à 2007, soit un rendement annuel moyen de 6%. Combien faudra-t-il d'années pour compenser le trou creusé en 2008?

Prudent, le fonds de l'AVS abaisse désormais son objectif de rendement annuel à 4%, contre une fourchette de 5,5% à 6% auparavant. Sur la base d'un rendement théorique de 4%, il faudrait ainsi au moins cinq ans pour rattraper le terrain perdu en 2008.

Déficit croissant pour l'AI

Compte tenu des mauvais chiffres réalisés en 2008, le segment de l'assurance vieillesse et survivants (AVS) ne compensera pas les autres postes chroniquement déficitaires que sont l'assurance invalidité (AI) et les allocations pour perte de gain (APG). En 2007, l'AVS a dégagé un résultat d'exploitation positif de près de 1,5 milliard de francs, contrebalançant en partie la perte d'exploitation de 1,59 milliard essuyée par l'AI et de 397 millions pour l'APG. A cet égard, Eric Breval rappelle que la fortune du fonds résulte de deux facteurs: la performance des placements mais aussi et surtout l'apport des œuvres sociales. Plus l'année est économiquement faible, plus les sorties sont importantes et moins les entrées sont élevées, aussi bien pour l'AVS que pour l'AI. «Rien qu'au niveau de l'AI, nous nous attendons à une saignée de l'ordre de 1,5 milliard de francs de sorties nettes en 2008 au détriment de l'AVS», souligne Eric Breval. La dette accumulée de l'AI avoisine désormais les 13 milliards. Au-delà des seules pertes comptables, il faudrait se concentrer sur le problème structurel, à savoir le déséquilibre entre les entrées et les sorties de fonds dans les différentes œuvres sociales, argumente Eric Breval.

© Le Temps. Droits de reproduction et de diffusion réservés. www.letemps.ch